



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 février 2024 à 19h00** - Date de convocation : **15 février 2024**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. G. LE LAN-LE LUYER (pouvoir P. CARRIER), C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à C. ANDRIEUX)

**DELIBERATION N° 13/2024 – VEGETALISATION DU CIMETIERE – FONDS VERT –
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le projet de végétalisation des allées du Cimetière a fait l'objet d'une première proposition au Conseil municipal le 22/12/2022 pour une présentation d'une demande de subvention DETR .

En raison du grand nombre de dossiers déposés, une suite favorable n'a pu être réservée à ce dossier en 2023. S'agissant d'un projet lié à la renaturation des surfaces artificialisées, un nouveau dossier a été constitué pour une présentation au titre du FONDS VERT 2024.

Le dossier déposé le 24/12/2023 a fait l'objet depuis cette date de demandes d'informations complémentaires, dernièrement à propos du type de végétaux retenu.

Il convient donc de mettre en adéquation le plan de financement avec les devis retenus dans le cadre du dossier présenté au titre du FONDS VERT.

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir le devis de MEZIERES PAYSAGES pour un coût de 24 928.41 € HT selon le plan de financement suivant :

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 4 MARS 2024

ARRIVÉE

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR				
DSIL				
DEPARTEMENT	Ma commune Grandeur nature	6 086.00 €	30 %	6 086 €
FONDS VERT	Renaturation des villes et des villages	13 856.73 €	70 %	
Sous-total aides publiques		19 942.73 €	80 %	
Autofinancement/reste à charge collectivité		4 985.68 €	20 %	
Montant global HT du projet		24 928.41 €	100 %	

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'opération
- Autorise le plan de financement proposé
- Autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- Autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget primitif 2024.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

